

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 09 FEVRIER 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trois février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 3 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (41) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Etienne COLMARD – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Anne BOISTEAU-PAYEN a donné pouvoir à Frédéric Da Cruz – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Angéline Maindron

Était absent excusé (1) : Marc PUICHAUD

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Yvonnick BOLTEAU

Secrétaire de séance : Anne-Marie JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260209_13

Travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière – Avenant au Lot n°03 « Démolition – Gros œuvre »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation d'une salle de sports et la construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin sur la commune de Rocheservière sont en cours.

Terres de Montaigu est maître d'ouvrage de cette opération, accompagnée par le cabinet DGA Architectes (85500 Les Herbiers), agence d'architecture et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet.

Il rappelle que les prestations sont réparties en 17 lots et que les marchés de travaux ont été attribués en juin 2025 pour un montant total de 2 415 751,52 € HT.

Des modifications doivent être formalisées par la passation d'un avenant n°1 avec l'entreprise MRC CONSTRUCTIONS (85600 Montaigu-Vendée), titulaire du lot n°03 « Démolition - Gros œuvre » pour prestations supplémentaires.

L'avenant, d'un montant de 70 161,45 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 659 909,46 € HT, ce qui représente une plus-value d'environ + 11,90 % par rapport au montant initial du lot n°03 « Démolition – Gros œuvre ».

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le **19 FEV. 2026**

ID : 085-200070233-20260209-DEL20260209_13-DE

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 2° et R2194-8 ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250623_02 en date du 23 juin 2025 validant l'attribution des marchés de travaux aux entreprises considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide le projet d'avenant n°1 au lot n°03 « Démolition - Gros œuvre » présenté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier l'avenant à l'entreprise titulaire ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
17 févr. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*